

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-458 du 12 Novembre 1985

Chargeant le Camarade Zul-Kilf SALAMI,
Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan et de
la Statistique de l'intérim du Camarade
Hospice ANTONIO, Ministre des Finances
et de l'Economie pour compter du 11
Novembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 11 Novembre 1985, le Camarade Zul-Kilf SALAMI,
Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé
du Plan et de la Statistique, est chargé de l'intérim du Ministre des
Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice
ANTONIO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Novembre 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC-2CPC 6
MPS-MFE 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP4 BCA 1 PRLETA 6 JORPB 1.-